CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.899
21 mars 2002

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 21 mars 2002, à 10 h 10

Président: M. Markku Reimaa (Finlande)

GE.02-61039 (F) 070602 110602

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Comme vous pouvez le voir, la tribune peut paraître inhabituelle pour notre séance plénière. Cependant, avant de continuer, je déclare ouverte la 899e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais tout d'abord vous informer que le secrétariat et moi-même avons reçu du Cabinet du Secrétaire général de l'ONU le message suivant daté du 19 mars 2002: «Suite aux consultations tenues avec la Conférence du désarmement, le Secrétaire général annonce la nomination de M. Sergei Ordzhonikidze avec effet immédiat comme Secrétaire général de la Conférence du désarmement. À ce titre, M. Ordzhonikidze agira également en qualité de Représentant personnel du Secrétaire général auprès de la Conférence.»

Je souhaite chaleureusement la bienvenue parmi nous au nouveau Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, M. Sergei Ordzhonikidze, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, et le félicite, au nom de la Conférence et en mon nom propre, pour sa nomination à ce poste important. Je tiens à l'assurer de notre coopération et de notre soutien et suis persuadé que la Conférence tirera un grand profit de son expérience considérable et de ses compétences diplomatiques. L'arrivée de forces nouvelles à ce moment précis de nos travaux me semble des plus utiles et j'espère que cette nomination sera de bon augure pour nos délibérations à venir.

En outre, comme vous le voyez, la Conférence entendra aujourd'hui deux orateurs auxquels je souhaite la bienvenue, M. K. Tokaev, Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan et M. Antti Satuli, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Finlande. Je vous demanderai donc d'accepter pour cette séance au moins que la Finlande soit doublement représentée à la tribune. Cela après tout n'arrive pas chaque semaine.

La présence parmi nous de nos deux invités démontre l'engagement durable de leurs gouvernements en faveur de nos efforts communs et l'importance qu'ils continuent d'attacher aux travaux de la Conférence. Avant de leur donner la parole, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux ambassadeurs de l'Égypte, Mme Naéla Gabr, de la Hongrie, M. András Szabó et de Cuba, M. Ivan Mora Godoy, qui prennent leurs fonctions de représentant de leurs gouvernements respectifs. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec eux dans le cadre de nos objectifs communs.

J'ai à présent le plaisir de donner la parole à M. Tokaev, Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan.

M. TOKAEV (Kazakhstan) (traduit de l'anglais): J'aimerais tout d'abord féliciter M. Sergei Ordzhonikidze pour sa nomination à ces hautes fonctions et lui offrir tous mes vœux de succès dans sa tâche difficile. C'est pour moi un grand honneur que de m'adresser à cette instance représentative et de présenter les positions du Kazakhstan sur la limitation des armements et sur le désarmement. Cependant, avant toute chose, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à ce poste et de vous présenter tous mes vœux de réussite.

Je ne rappellerai pas en détail quelle a été la contribution de mon pays dans le domaine du désarmement, ce dont vous êtes tous pleinement conscients. La décision de votre instance

(M. Tokaev, Kazakhstan)

d'admettre le Kazakhstan en tant que membre à part entière de la Conférence est à elle seule la preuve de cette contribution. Le Président Nursultan Nazarbaev, s'adressant aux participants à la conférence internationale tenue au Kazakhstan en août 2001 sur le thème «Le XXIe siècle: vers un monde exempt d'armes nucléaires», a souligné que le TNP restait le seul accord international qui oblige ses membres à prendre des mesures dans la voie du désarmement nucléaire. La nécessité de promouvoir les dispositions du TNP doit demeurer un sujet de discussion prioritaire dans le cadre de la Conférence du désarmement.

La maîtrise des armements, le désarmement et l'élimination des armes de destruction massive sont pour le Kazakhstan des questions d'une extrême importance.

Les événements du 11 septembre ont démontré combien la sécurité mondiale était précaire. Nos efforts destinés à empêcher des organisations terroristes ou des acteurs autres que les États de posséder des armes de destruction massive comptent parmi les éléments les plus importants de la stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme. Ces efforts doivent être renforcés. Nous sommes fermement convaincus que, vu le caractère international des menaces et des défis actuels, des efforts de prévention s'imposent au niveau multilatéral.

Les effets de la mondialisation sur les flux de ressources financières et l'économie des différents pays, tout comme l'élargissement de l'accès aux informations scientifiques et techniques et aux technologies permettent désormais une circulation des personnes virtuellement illimitée. Ce processus a eu un impact considérable sur la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Le développement de la technologie des missiles et la prolifération d'armes classiques facilitent la recrudescence des conflits régionaux, qui ébranlent la stabilité mondiale.

Une nouvelle vision politique s'avère donc nécessaire pour combattre les menaces inédites de ce siècle. Force est de constater qu'il n'y a pas d'autre voie que celle de la coopération et de la bonne volonté. Aux nouvelles menaces il faut opposer des formes d'action nouvelles et plus efficaces de la part de la communauté mondiale.

Il est impossible de parvenir à la sécurité sans maintenir, renforcer et universaliser les dispositifs actuels de non-prolifération des armes de destruction massive. Tous les représentants ici présents en conviendront, me semble-t-il, les accords internationaux doivent être mieux adaptés aux réalités politiques d'aujourd'hui. Des efforts supplémentaires s'imposent pour universaliser, développer et consolider les mécanismes de vérification.

Les résultats de la Conférence d'examen du TNP de 2000 ont suscité l'espoir d'un renforcement du processus de non-prolifération nucléaire et d'une réduction des arsenaux nucléaires. L'année 2001 a été à cet égard d'une grande importance, qu'il s'agisse de la mise au point du dispositif d'inspection du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire ou de l'achèvement de la période de sept ans prévue par les deux plus grands États nucléaires, à savoir la Russie et les États-Unis, pour réduire leurs armes stratégiques offensives. L'application de ces accords a montré que de tels objectifs ne peuvent être atteints que dans un climat de coopération, de confiance et de compréhension mutuelle. En même temps, seuls des accords juridiquement contraignants permettent de rapprocher les positions des différents États et de trouver des compromis afin d'honorer les engagements correspondants.

(M. Tokaev, Kazakhstan)

Cela étant, certains événements ont remis en question en 2001 la possibilité de renforcer le régime mondial de non-prolifération des armes de destruction massive. Jusqu'ici, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui, rappelons-le, est la réalisation la plus récente de la Conférence du désarmement, n'est toujours pas entré en vigueur. Il est à déplorer que les pays qui doivent le ratifier n'aient pas encore pris les mesures juridiques voulues.

Concernant le mécanisme de vérification de la Convention sur les armes biologiques, la situation nous semble préoccupante, car ce type d'armes intéresse grandement les terroristes. J'espère que la Conférence d'examen de la Convention pourra accomplir sa tâche en novembre et adopter une décision sur le protocole relatif au mécanisme de vérification.

Heureusement, la situation semble plus favorable s'agissant de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Des inspections sont effectuées, des documents présentés, et les stocks existants en cours de destruction.

Mon pays apprécie à sa juste valeur le rôle joué par le Traité ABM dans le maintien de la stabilité et de la sécurité. Nous pensons que, même si les États-Unis s'en sont retirés, ce qui a conduit à des changements importants sur le fond, certaines de ses dispositions peuvent être mises en pratique à l'avenir.

Nous devons également comprendre que la science ne cesse d'évoluer et que ses réalisations ne peuvent se confiner à un territoire. La prolifération des missiles et la diffusion des technologies connexes confirment à l'évidence cette tendance.

À notre avis, les activités entreprises dans ce domaine doivent être poursuivies dans un cadre multilatéral dans le but d'établir un dispositif mondial de non-prolifération des missiles et des technologies qui s'y rapportent. Des propositions visant à établir un code de conduite international contre la prolifération de missiles balistiques et à créer un système mondial de contrôle des missiles et des technologies connexes pourraient faire l'objet de discussions sérieuses au niveau international.

Je tiens aussi à appeler votre attention sur le problème du stockage des armes classiques qui est un sujet de vive préoccupation. Ce problème constitue une menace pour la sécurité et la stabilité de plusieurs régions du monde, notamment l'Asie centrale, eu égard à la situation actuelle en Afghanistan. Nous constatons avec satisfaction que l'ONU s'intéresse tout particulièrement à cette question. Parmi les activités à long terme entreprises en la matière, il convient de mentionner l'adoption en 2001 du Programme d'action visant à prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects: le Kazakhstan est prêt à faire tout son possible en vue d'en assurer la mise en œuvre.

La sécurité et la stabilité régionales sont d'une importance cruciale pour la paix et le développement à l'échelle de la planète. Ces dernières années, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie a pris de l'importance dans notre région. L'Organisation de coopération de Shanghai semble être également une initiative très prometteuse. Le renforcement de la stabilité et de la sécurité est considéré comme une priorité dans le cadre de ces instances.

(M. Tokaev, Kazakhstan)

Pour réduire les armements et poursuivre le processus de désarmement, l'établissement de nouvelles relations stratégiques entre les deux puissances nucléaires ne suffit pas. La Conférence du désarmement, en tant que symbole des efforts multilatéraux, doit affirmer sa position, faute de quoi elle sera écartée du processus de désarmement.

Les activités futures de la Conférence pourraient – nous semble-t-il – se fonder sur les propositions examinées au cours des deux dernières années. Les États membres doivent faire preuve de volonté politique et entamer des discussions ciblées au sujet des priorités définies dans le document considéré, auquel, en principe, nous adhérons tous. À notre avis, il est nécessaire de commencer à travailler en parallèle, en menant des négociations sur certaines questions, et en envisageant la possibilité de poursuivre les négociations sur d'autres. La Conférence du désarmement perdra sinon toute crédibilité et il nous faudra ensuite chercher d'autres moyens de résoudre les problèmes qui se posent.

Il faut – nous en sommes convaincus – tirer parti des possibilités existantes et ne pas perdre de temps à en chercher et en créer de nouvelles. Les accords conclus en 2000 lors de la Conférence d'examen du TNP doivent être appliqués de manière à faire progresser le processus de désarmement nucléaire.

S'agissant plus particulièrement de la Conférence du désarmement, nous voudrions faire état des points suivants: premièrement, il faut engager dans le cadre de la Conférence des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, ce qui constituera une contribution importante à la non-prolifération et qui complétera le travail de l'AIEA et de l'OTICE; deuxièmement, des négociations doivent aussi être entreprises en vue de prévenir la course aux armements dans l'espace car il est extrêmement important d'empêcher la militarisation de l'espace qui pourrait avoir des conséquences imprévisibles.

Le Kazakhstan est fermement convaincu que la Conférence peut et doit faire la preuve de son efficacité. Nous sommes prêts à engager une concertation constructive et intensive et espérons que tous les membres de la Conférence feront montre de souplesse et de la volonté politique nécessaire pour que nous puissions réellement progresser dans nos efforts communs.

M. SATULI (Finlande) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je vous suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à la Conférence du désarmement. Permettez-moi de m'associer aux vœux et aux félicitations déjà exprimés à l'endroit de M. Ordzhonikidze, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, qui occupe aussi désormais le poste de Représentant personnel du Secrétaire général de cette conférence.

De même, permettez-moi de féliciter mon collègue et ami, l'Ambassadeur Markku Reimaa, pour sa nomination à la présidence de la Conférence du désarmement. La Finlande assume la présidence de cette conférence pour la première fois, à un moment très important. Aujourd'hui, plus que jamais, le désarmement et la non-prolifération doivent constituer notre priorité commune.

Les attentats terroristes du 11 septembre aux États-Unis ont à maints égards changé le monde. L'impact des actes de terreur continue d'être évalué, mais beaucoup d'analyses montrent que nous vivons dans un environnement différent, plus incertain qu'auparavant.

(M. Satuli, Finlande)

Depuis la fin de la guerre froide, il est de plus en plus clair que les menaces militaires diminuent par rapport à celles qui ne proviennent pas des gouvernements nationaux, mais découlent d'autres facteurs, tels que l'exclusion sociale ou économique. Les nouveaux défis lancés à la sécurité peuvent être à la fois la dégradation continue et durable de l'environnement et des crises environnementales soudaines, la pandémie de VIH/sida ou d'autres maladies contagieuses, la criminalité internationale, la drogue, la désintégration des sociétés et les mouvements de réfugiés.

Alors que la perspective de conflits militaires majeurs est devenue plus improbable, de nouvelles menaces font leur apparition, telles que la violence et la terreur sous différentes formes. Elles peuvent provenir de régions qui n'ont pas réussi à bâtir une société respectant les droits de l'homme et les principes démocratiques. La dissémination d'armes qui se retrouvent dans des mains irresponsables est donc inquiétante. L'une des menaces les plus terrifiantes est la possibilité que des armes de destruction massive soient utilisées par des organisations terroristes.

Après les événements terribles de l'automne dernier, les travaux se sont poursuivis, plus intensivement qu'avant, afin d'empêcher la prolifération des armes nucléaires, des technologies balistiques et des armes chimiques et biologiques. Les installations actuelles de stockage de matières dangereuses doivent être mieux contrôlées, progressivement limitées, réduites et enfin éliminées.

Les nouveaux enjeux de la sécurité nécessitent un plus grand engagement de la communauté internationale et un renforcement de la coopération multilatérale à tous les niveaux. Nous devons intensifier nos efforts pour trouver des réponses communes aux menaces de portée mondiale. Chacun des États qui partage nos objectifs a un rôle crucial à jouer dans la lutte contre le terrorisme.

Face aux attentats terroristes de septembre, l'Union européenne a réagi énergiquement, dans l'unité et en s'inspirant des principes des Nations Unies. L'engagement dans une action et une démarche multilatérales englobe également la maîtrise des armements et la non-prolifération. Quinze États membres collaborent dans le cadre de la coalition internationale contre le terrorisme. Nous poursuivons ce processus et y sommes fermement attachés.

La Conférence du désarmement de Genève peut être fière de ce qu'elle a réalisé. La Convention sur les armes chimiques a ouvert une ère nouvelle dans les efforts internationaux de désarmement et de non-prolifération. Il s'agit du premier instrument juridique négocié au niveau multilatéral à interdire toute une catégorie d'armes de destruction massive d'une manière effectivement vérifiable. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a également été un jalon historique encourageant sur la voie de l'élimination des armements nucléaires.

La Conférence du désarmement joue un rôle appréciable et essentiel concernant les moyens de traiter les questions de sécurité et de limitation des armements. Cependant, pendant des années, elle n'a pas été capable de poursuivre sa véritable mission ou de réaliser son potentiel en négociant des accords de réduction ou de limitation des armements. La Conférence demeure la seule instance multilatérale de négociations relatives au désarmement. De par son existence, et son caractère opérationnel, elle a un rôle indispensable à jouer. Si la Conférence

(M. Satuli, Finlande)

n'existait pas, la communauté internationale devrait, en cas de besoin, se doter d'un instrument similaire.

L'état actuel de la Conférence ne reflète pas celui du processus de désarmement proprement dit. Le bilan est globalement positif. La limitation des armements constitue l'une des grandes réalisations de la coopération internationale de ces dernières décennies.

C'est seulement aujourd'hui que la diplomatie multilatérale en matière de désarmement semble rencontrer des difficultés. Une des faiblesses manifestes tient au fait que les États n'ont pas tous adhéré aux accords de réduction des armements ou aux obligations dont ils sont assortis. Le non-respect des dispositions est un des problèmes qui se posent. Nous pensons toujours qu'il est particulièrement important de renforcer les normes internationales et de consolider le système juridique international.

Le respect des accords auxquels les États ont adhéré volontairement est une des conditions *sine qua non* de la crédibilité du régime de limitation des armements. C'est la raison pour laquelle la vérification reste un réel problème pour les traités récemment conclus dans ce domaine. Il est essentiel d'étoffer les dispositions relatives au suivi et à la mise en œuvre des différents traités. Le suivi doit être fiable et efficace.

La connaissance des méthodes de vérification est la clef d'un dispositif de limitation des armements efficace au niveau mondial. Les mécanismes de vérification exigent souvent de bonnes connaissances scientifiques et de solides compétences techniques de la part des autorités nationales.

Nous attachons une grande importance aux mesures de coopération destinées à mettre en place les capacités nécessaires à l'exécution des obligations propres aux différents traités de limitation des armements. Depuis 1989, la Finlande forme des chimistes de pays en développement à la vérification des agents chimiques de guerre. La Finlande soutient également les activités de formation menées dans le cadre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La Finlande souscrit aux vues de la présidence de l'Union européenne telles que l'Ambassadeur d'Espagne les a formulées en s'adressant à la Conférence – en notre nom également – au début de cette session. Sans vouloir réitérer la position de l'Union européenne, je tiens à faire quelques remarques sur certaines des questions à examiner dans le domaine du désarmement et sur les travaux à accomplir.

Le dernier visiteur venu d'Helsinki pour s'exprimer devant la Conférence, le Ministre des affaires étrangères, l'a fait en 1996, une année avant que la Finlande devienne membre à part entière de la Conférence.

À cette époque, l'on avait bon espoir de pouvoir conclure le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. L'objectif était de mettre fin aux essais nucléaires, une fois pour toutes, et d'élaborer une norme mondiale et un traité universel. Aujourd'hui, nous savons ce qu'il en est advenu. Les négociations se sont achevées en 1997, mais le Traité n'est toujours pas entré en vigueur. Comme l'Union européenne l'a souligné à maintes reprises, l'urgence et la nécessité

(M. Satuli, Finlande)

d'une véritable sécurité requièrent la réalisation des objectifs de 1996 et – aujourd'hui plus que jamais – l'entrée en vigueur du Traité.

Le Traité de non-prolifération des armes nucléaires et le régime connexe de garanties sont les éléments clefs des efforts déployés au niveau mondial pour prévenir la dissémination de ces armes. La Finlande invite tous les États à conclure des protocoles additionnels avec l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de renforcer son système de garanties.

Dans deux semaines, il est prévu d'engager un nouveau processus préparatoire en vue de la Conférence d'examen du TNP de 2005. Deux années se sont écoulées depuis la précédente Conférence, considérée comme un succès. Le TNP est sur la bonne voie, et nous espérons que toutes les parties adopteront une démarche responsable. Le résultat auquel nous sommes parvenus en 2000 est très important. Une démarche pragmatique et dynamique s'avère nécessaire pour favoriser l'application du Traité sur la non-prolifération et renforcer le processus d'examen. Nous soutenons sans réserve la présidence suédoise du Comité préparatoire.

En dernière analyse, ce sont les résultats qui comptent. S'agissant de la réduction des armements nucléaires, les accords négociés sur le plan bilatéral et les mesures unilatérales ont jusqu'ici produit des résultats. Il importe au plus haut point que les accords futurs, bilatéraux ou autres, contribuent à une stabilité stratégique et encouragent le désarmement ainsi que la non-prolifération dans son ensemble, pour aboutir à un régime accepté au plan international. Nous espérons que les efforts seront poursuivis au niveau bilatéral de façon à nous rapprocher de ces objectifs.

Dans ce contexte, la Finlande est d'avis que, suite aux engagements pris en 2000 lors de la Conférence d'examen du TNP, les armes nucléaires non stratégiques doivent faire partie intégrante des négociations sur la limitation des armements et le désarmement. Le code de conduite international est un des objectifs les plus importants à atteindre afin d'amplifier les effets positifs des efforts entrepris pour prévenir la prolifération des missiles. La Finlande espère que le code sera adopté avant la fin de l'année.

La Finlande espère également que, compte tenu de la suspension pour un an de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, ce laps de temps sera mis à profit pour élaborer de nouvelles démarches. Les Parties à la Convention peuvent entre-temps renforcer celle-ci en faisant des déclarations transparentes et sans ambiguïté et en s'assurant que leur législation interne est en conformité avec les obligations à assumer.

Les mesures à prendre pour réduire le nombre des armes classiques sont désormais considérées comme fondamentales dans les efforts de désarmement. La question des armes légères, par exemple, figure maintenant en bonne place parmi les préoccupations internationales, ce qui n'était guère envisageable il y a seulement six ans lorsque le premier groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies a entrepris ses travaux.

Un des moyens de combattre l'accumulation déstabilisante de ce type d'armes est de renforcer les contrôles à l'exportation aux niveaux national et régional ainsi que dans le cadre des régimes internationaux de contrôle des exportations. Des contrôles plus stricts sur les exportations de telles armes s'avèrent également indispensables dans la lutte contre le terrorisme.

(M. Satuli, Finlande)

La Convention d'Ottawa interdisant l'utilisation, la production, le stockage et le transfert de mines antipersonnel est à l'évidence l'un des plus grands succès remportés dans le domaine du désarmement. Même si la Finlande n'est pas encore Partie à la Convention, elle soutient l'interdiction effective et universelle des mines antipersonnel. Elle participe aux travaux de l'Union européenne visant à promouvoir les objectifs et l'application mondiale de la Convention d'Ottawa. Le Gouvernement a déclaré l'an dernier qu'il continuait de s'attacher à faire en sorte que la Finlande adhère à la Convention en 2006 et que ses mines antipersonnel soient détruites d'ici à 2010, sans compromettre la crédibilité de ses capacités de défense.

La Finlande ne produit ni n'exporte de mines antipersonnel. En temps de paix, celles-ci sont stockées. Même si la Finlande n'est pas partie prenante dans le problème humanitaire causé par l'utilisation irresponsable des mines antipersonnel, elle est consciente qu'en respectant cette norme internationale, elle s'associe à la solution.

Un nouvel élan a été donné à la Convention sur certaines armes classiques. Le processus avance, concernant notamment les restes explosifs des guerres et les mines antivéhicule.

Il nous semble qu'il n'y a pas de meilleure proposition que celle faite par l'Ambassadeur du Brésil, M. Amorim. Un réexamen de cette proposition est nécessaire en raison du nouveau climat de sécurité. Nous pensons qu'elle tient compte de façon optimale des intérêts de toutes les parties à la Conférence du désarmement. En tout état de cause, aucun pays ne doit renoncer à ses positions nationales pour s'atteler à des travaux.

Le contenu de la proposition en question permettrait de négocier un traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles, sujet sur lequel nous sommes tous d'accord. Des discussions sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et sur le désarmement nucléaire aideraient à y voir plus clair et permettraient aux parties intéressées de définir de concert les mesures requises en la matière pour mettre en place et étoffer les mécanismes internationaux propres à favoriser la sécurité.

Je peux vous assurer que la Finlande tâchera de faire de son mieux pour conduire les travaux de la Conférence vers les objectifs communs de la communauté internationale. Nous comptons sur la coopération et les efforts concertés de tous les partenaires.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Finlande, M. Satuli, et vous demande quelques minutes de patience, le temps pour moi de raccompagner notre invité.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au représentant de l'Ukraine, l'Ambassadeur Skuratovskyi.

M. SKURATOVSKYI (Ukraine) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous présenter, comme Secrétaire général de la Conférence, M. Sergei Ordzhonikidze, tous mes vœux de succès dans vos hautes fonctions et de vous assurer du concours et du soutien de ma délégation. J'aimerais aussi signaler à la Conférence que le Président de l'Ukraine a signé la loi approuvant la ratification par le Parlement ukrainien du Protocole relatif aux armes à laser aveuglantes (Protocole IV) de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets

(M. Skuratovskyi, Ukraine)

traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. L'Ukraine a donc pris au niveau national toutes les mesures nécessaires à l'entrée en vigueur du Protocole.

Ayant ratifié le Protocole IV, l'Ukraine est désormais partie à tous les protocoles se rapportant à la Convention en question.

M. ORDZHONIKIDZE (Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU) (traduit de l'anglais): J'ai demandé la parole aujourd'hui pour remercier tous ceux d'entre vous, ainsi que le Président de la Conférence, pour les félicitations qui m'ont été adressées au sujet de ma nomination au poste de Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

Malgré ses difficultés actuelles, la Conférence a une longue et noble histoire jalonnée de remarquables réalisations. Cette instance est connue pour avoir produit des instruments de dimension historique, d'une importance déterminante pour l'avenir de la communauté internationale. Elle incarne la sagesse collective de l'humanité et nous avons de ce fait une responsabilité historique et politique considérable à assumer à l'égard de la sécurité du monde.

Bon nombre d'entre vous savent à quel point j'ai été associé à la limitation des armements et au désarmement, mais et je considère néanmoins cette nomination comme un important défi: non comme un fardeau venant s'ajouter à ma fonction de directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, mais plutôt comme un grand privilège.

Je vous sais gré de votre réaction positive à la proposition du Secrétaire général de me désigner. Ayez l'assurance que, dans l'accomplissement de mon mandat, je saurai faire appel à vos compétences et votre expérience diplomatiques ainsi qu'à votre volonté politique pour contribuer à la sécurité internationale. Pour ma part, je vous apporte mon concours et mon entière coopération.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je vous remercie et me félicite une fois encore de l'aide que vous voudrez bien nous accorder dans toutes nos tentatives. Une délégation désire-t-elle prendre la parole? Si tel n'est pas le cas, permettez-moi avant de lever la séance de vous dire quelques mots sur la manière dont nous allons continuer nos activités. Je vais poursuivre mes consultations et suis prêt à rencontrer les différents groupes régionaux pour que nous puissions faire fond sur ce qui avait été réalisé avant que la Finlande assume la présidence lundi dernier.

Compte tenu de ce que nous avons déjà accompli ces quatre premiers jours, il est très encourageant de constater qu'il y a moyen d'aller de l'avant. Comme je l'ai indiqué au cours des consultations de lundi après-midi, j'entends vous communiquer quelques éléments concrets susceptibles d'être traités plus en détail après l'interruption des travaux, le 13 mai.

La prochaine séance plénière, la dernière de la première partie de la session, se tiendra le jeudi 28 mars 2002 ici même à 10 heures et je crois savoir que nous aurons le plaisir d'accueillir le Ministre des affaires étrangères du Pakistan.

La séance est levée à 10 h 55.